

Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO)
Canada-Alberta

LIGNES DIRECTRICES POUR SOUMETTRE DES PROJETS

Ce document doit être lu parallèlement au Formulaire de demande initiale

Les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont conclu une nouvelle Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO) d'une durée de quatre ans. La coopération fédérale-provinciale définie dans le cadre de cette entente conjointe favorisera une croissance durable et diversifiée de l'économie de l'Alberta. Quatre secteurs ont été désignés comme étant prioritaires : **la commercialisation de la technologie, la productivité et la compétitivité des entreprises, le commerce et l'investissement et la transformation à valeur ajoutée** (consulter l'annexe A). Les gouvernements du Canada et de l'Alberta s'engagent à verser chacun 25 millions de dollars pour financer les projets à coûts partagés qui soutiendront ces priorités.

Demands admissibles

Les demands admissibles doivent être constitués en personne morale. Ils comprennent :

- a) les organisations sans but lucratif;
- b) les établissements d'enseignement postsecondaire;
- c) les hôpitaux ou les centres régionaux de soins de santé qui veulent lancer des projets de recherche et développer de nouvelles technologies;
- d) les Premières nations, les établissements métis et d'autres organisations autochtones;
- e) les sociétés d'État fédérales;
- f) les sociétés d'État, les ministères et les organismes provinciaux;
- g) les administrations municipales et les organisations créées par celles-ci.

Les entités à but lucratif **NE** sont **PAS** des demands admissibles.

Projets admissibles

Les propositions de projet doivent clairement indiquer comment les résultats souhaités seront obtenus dans l'un ou plusieurs des secteurs de priorités désignés dans le cadre de la présente Entente (consulter l'annexe A). Pour être admissibles, les projets doivent montrer :

- a) qu'ils peuvent avoir des effets importants et mesurables sur le développement économique d'une collectivité en particulier (secteur géographique ou champ d'intérêt);
- b) qu'ils sont viables sur les plans environnemental et économique;
- c) qu'ils seront autosuffisants pendant la période de démarrage et à long terme;

- d) qu'ils respectent les obligations et les politiques relatives aux ententes commerciales nationales et internationales;
- e) que leurs objectifs et les résultats attendus intègrent des méthodes claires de mesure du rendement.

Projets recherchés

L'EPDEO s'appuiera sur les investissements fédéraux et provinciaux actuels dans la science et la technologie, la commercialisation des techniques, la productivité des entreprises, le commerce et l'investissement, et la transformation à valeur ajoutée. Le but de l'Entente est d'assurer la plus grande continuité possible dans les résultats des investissements, de tirer le maximum de bénéfiques des nouveaux investissements et d'adopter une orientation stratégique cohérente pour relever les défis posés par le développement économique de l'Alberta.

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

- Les demandes considérées seront celles qui proposent un nouveau projet ou une nouvelle manière de procéder, ou qui enrichissent ou complètent les programmes et les services existants. Les projets qui reproduisent les programmes et les services existants ne seront pas pris en considération;
- Les projets doivent contribuer à l'un ou à plusieurs des quatre secteurs prioritaires;
- Les propositions doivent montrer en quoi consistera la participation de chaque partenaire de projet (ministères, industrie, organismes de développement économique, établissements universitaires, etc.);
- Les projets doivent inclure la participation de l'industrie, répondre à un besoin reconnu de celle-ci ou viser principalement à accroître l'accès de l'industrie ou à favoriser une plus grande participation de celle-ci. La préférence sera accordée aux projets qui prévoient un investissement de l'industrie.

Les projets peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, les éléments suivants liées aux quatre secteurs prioritaires :

1. Commercialisation de la technologie

- Des centres de commercialisation de technologie visant à lancer une technologie sur le marché ou à adopter une nouvelle technologie et à soutenir la recherche appliquée dans les secteurs du savoir et de la technologie de pointe;
- Le développement d'un prototype et la mise à l'essai d'une nouvelle technologie menant à sa commercialisation et à l'accroissement des ventes sur les marchés nationaux et internationaux;
- Le soutien à l'innovation dans une collectivité rurale et éloignée, la diversification de l'économie d'une collectivité rurale ou l'accroissement de sa capacité de créer de la

richesse. L'adoption ou la commercialisation d'une technologie, ou le renforcement d'alliances entre des organismes de recherche, des écoles techniques et des collèges régionaux, des bureaux et des organisations de développement économique et l'industrie, afin de maximiser les possibilités d'entrepreneuriat et d'innovation dans les collectivités rurales en Alberta;

2. Productivité des entreprises

- De nouveaux programmes et outils pour améliorer la productivité dans toute la province et accroître la capacité concurrentielle de l'industrie albertaine. Le soutien accordé sera aligné sur le cadre stratégique et le plan d'action sur la productivité de l'Alberta (*Productivity Policy Framework and Action Plan*), en reliant le milieu des affaires, les établissements universitaires, les administrations municipales et les organismes gouvernementaux à tous les programmes mis en œuvre et les services offerts pour accroître la productivité;
- Des centres de développement des entreprises qui regroupent des organismes et des services de soutien importants, en vue d'aider et d'encourager les entreprises pendant leur période de démarrage et de croissance dans toutes les régions de la province;
- L'accès à des initiatives d'immobilisations axées sur la stimulation du capital de risque pour développer ou soutenir des technologies de pointe et des industries fondées sur le savoir;

3. Commerce et investissement

- Le développement de partenariats et de projets internationaux visant à accroître la commercialisation d'une technologie;
- La commercialisation accrue des technologies de l'Alberta par la participation de ses industries aux marchés internationaux;
- Un soutien visant à maximiser le commerce des capacités technologiques de l'Alberta et l'investissement dans ce domaine;
- Un soutien destiné à renforcer les relations et les alliances internationales du milieu technologique et scientifique de l'Alberta;

4. Transformation à valeur ajoutée

- L'amélioration de la productivité et de la transformation à valeur ajoutée dans des secteurs traditionnels comme l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière, y compris l'agroalimentaire, la transformation alimentaire à valeur ajoutée, le développement de biomatériaux ou la gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Projets multiples

Les partenaires de l'EPDEO veillent à ce que le financement soutienne les projets d'un large éventail d'organisations admissibles. Une organisation qui soumet plusieurs demandes devrait choisir des projets prioritaires et savoir que les partenaires de l'EPDEO se réservent le droit d'établir les limites du financement accordé à une seule organisation.

Coûts des projets admissibles

Les coûts admissibles sont les dépenses directes engagées pour la mise en œuvre des projets. Ces coûts comprennent :

- les immobilisations, y compris l'équipement et les bâtiments;
- les coûts opérationnels, y compris la gestion de projet, le matériel et les fournitures, le traitement et les avantages sociaux directs des employés, l'administration, la location de locaux et les autres dépenses de fonctionnement liées aux projets;
- les frais de consultation;
- la recherche appliquée et le développement.

Les coûts pour acquérir un terrain ou s'en défaire ne sont pas admissibles.

Demande visant un projet

Les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande initiale en formats imprimé et électronique et le soumettre à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) et à l'Alberta Advanced Education and Technology (AET).

Ils peuvent y joindre un résumé de 2 à 3 pages.

Les demande en formats imprimé et électronique doivent être envoyées à :

Alex Umnikov
Advanced Education and Technology
5^e étage, Édifice Phipps-McKinnon
10020 - 101^e Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 3G2
TechComm.Services@gov.ab.ca

et David Woynorowski
Diversification de l'économie de
l'Ouest Canada
Bureau 1500
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 4H7
David.Woynorowski@wd.gc.ca

Une fois l'examen initial terminé, on communiquera avec les demandeurs. Ceux dont les demandes initiales auront satisfait aux critères de présélection seront invités à soumettre un formulaire de demande détaillé accompagné d'une proposition ou d'un plan d'activités détaillé.

Examen des projets

Comité de gestion – Un comité de gestion, dirigé par un coprésident fédéral et un coprésident provincial, a été mis sur pied pour approuver tous les projets financés dans le cadre de l'EPDEO. Le Comité de gestion sera aussi chargé de gérer et d'administrer les projets, conformément aux priorités stratégiques de l'Entente (Annexe A).

Les projets proposés feront l'objet du processus d'évaluation suivant :

1. Les demandeurs devront remplir et soumettre à DEO et à AET un formulaire de demande initiale. S'ils le souhaitent, ils pourront y joindre un résumé de 2 ou 3 pages;
2. Pendant les 30 jours suivant la réception de leur demande, les demandeurs dont les projets auront satisfait aux critères de présélection seront invités à remplir un formulaire de demande détaillé et à soumettre une proposition ou un plan d'activités détaillé;
3. Pendant les 90 jours suivants, le Comité de gestion de l'EPDEO se réunira pour évaluer les projets et choisir ceux qui seront financés dans le cadre de l'Entente;
4. Les demandeurs dont les projets auront été sélectionnés en seront avisés avant l'annonce publique de financement de l'EPDEO.

Le diagramme de l'annexe B illustre le processus d'examen des projets.

Gestion du financement

DEO coordonnera la gestion des fonds fédéraux consacrés au programme et AET se chargera de celle des fonds provinciaux.

Échéances

Les propositions de projet seront acceptées de façon continue. Le Comité de gestion se réunira régulièrement pour examiner les projets et choisir ceux qui recevront des fonds.

Demandes de renseignements

Veillez adresser toute demande de renseignements à :

Advanced Education and Technology
Charlotte Weslosky
780-427-2192

Diversification de l'économie de l'Ouest
Rosy Amlani
780-495-5779

Shelley Heidecker
780-495-4438

ANNEXE A : PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'EPDEO

- a) **Commercialisation de la technologie** – Stimuler la croissance de l'économie fondée sur le savoir en Alberta par la commercialisation de nouveaux produits et services et de nouvelles technologies sur les marchés nationaux et internationaux. Les projets contribueront :
- à accélérer le développement, la commercialisation et l'adoption des technologies;
 - à accroître l'innovation dans les collectivités rurales et la capacité de celles-ci de commercialiser les technologies, les produits et les services;
 - à améliorer la croissance et la création d'emplois dans les secteurs fondés sur le savoir.
- b) **Productivité et capacité concurrentielle des entreprises** – Soutenir le développement, la croissance et la capacité concurrentielle des petites entreprises dans l'économie mondiale. Les projets contribueront :
- à accroître la productivité et l'efficacité des petites et moyennes entreprises (PME) établies en Alberta;
 - à créer, à développer et à retenir dans la province les PME de l'Alberta;
 - à augmenter l'investissement et les débouchés pour les PME de l'Alberta;
 - à leur donner un plus grand accès aux capitaux.
- c) **Commerce et investissement** – Accroître l'accès aux marchés et aux investissements internationaux. Les projets contribueront :
- à mieux préparer les PME de l'Alberta à exporter leurs technologies, leurs produits et leurs services;
 - à accroître les exportations des technologies, des produits et des services de l'Alberta;
 - à aider les entreprises de l'Alberta à vendre leurs produits et leurs services sur de nouveaux marchés;
 - à former des partenariats et des alliances et à lancer des initiatives d'envergure internationale pour faciliter la commercialisation et l'adoption des technologies, des produits et des services de l'Alberta.
- d) **Transformation à valeur ajoutée** – Permettre aux industries traditionnelles d'accroître leurs recettes en adoptant de nouvelles technologies et de nouveaux procédés qui transforment des produits de faible valeur en produits de valeur élevée. Les projets systémiques ou mis en œuvre à l'échelle de l'industrie contribueront :
- à augmenter la transformation et la fabrication à valeur ajoutée;
 - à accroître la productivité et l'efficacité.

ANNEXE B : PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROJETS DE L'EPDEO

